Document generated on 08/04/2025 3:19 a.m.

Relations

RELATIONS

COVID-19 et solidarité citoyenne

Susana Ponte Rivera and Mouloud Idir

Number 809, July–August 2020

URI: https://id.erudit.org/iderudit/93470ac

See table of contents

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)
1929-3097 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Rivera, S. P. & Idir, M. (2020). COVID-19 et solidarité citoyenne. *Relations*, (809), 7–8.

Tous droits réservés © Relations, 2020

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

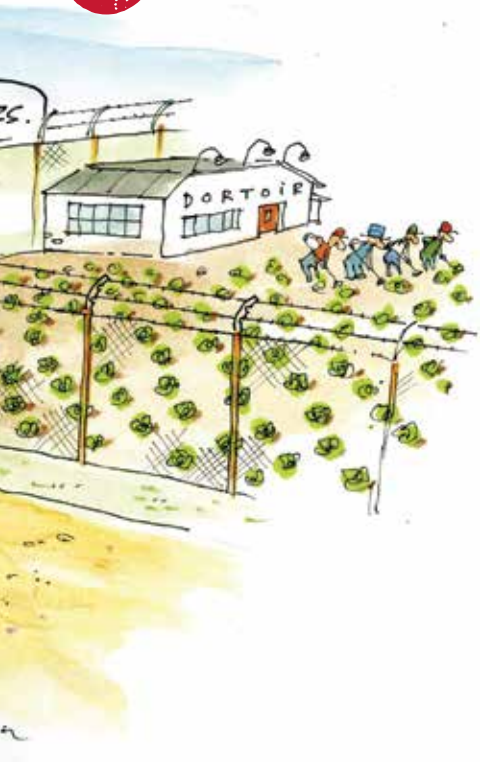

étatiques inhérente à la pandémie[2]. Les effets sur leur famille et leur collectivité seront majeurs.

Ajoutons que, bien que les TEA infectés par la COVID-19 y aient droit, les ressources économiques et médicales disponibles leur sont très difficilement accessibles. Les services ne sont souvent offerts qu'en français et en anglais, alors que la majorité ne parle qu'espagnol.

Voilà autant de facteurs qui tendent à rendre la situation d'hyper-précarité des TEA plus grave encore, au sein d'une économie dont une part essentielle dépend pourtant presque entièrement de leur apport. Une réévaluation de leur salaire et de leurs conditions de travail et de vie est plus que jamais essentielle, critique et urgente.

1. Dominic Lelièvre, « Main-d'œuvre étrangère : un casse-tête pour les agriculteurs », TVA nouvelles, 13 avril 2020.
2. Michelle Faverio, « *Impact of the Covid-19 Pandemic on Migrants and Remittances to Latin America and the Caribbean* », *The Dialogue* [en ligne], 13 avril 2020.

COVID-19 ET SOLIDARITÉ CITOYENNE

Des initiatives solidaires voient le jour pour pallier le manque de ressources disponibles pour les personnes sans statut.

Susana Ponte Rivera et Mouloud Idir

Les auteurs sont respectivement intervenante sociale féministe et militante pour la justice migrante, et responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

La pandémie de COVID-19 expose les inégalités sociales et les capacités inégales de notre société à soutenir les personnes les plus vulnérabilisées, notamment les personnes sans statut. Heureusement, des organismes de solidarité leur viennent en aide et pallient les limites des dispositifs institutionnels.

La situation prévalant au Centre de surveillance de l'immigration de Laval, par exemple, a donné lieu à une importante mobilisation. Rappelons que la détention des migrants est prévue par le droit administratif, qui prévoit moins de mesures de protection de la personne détenue que le droit criminel. Cela se traduit, entre autres, par un non-respect des mesures de prévention sanitaire, augmentant ainsi de manière critique le risque de contracter la COVID-19 à l'intérieur des murs du Centre. La mobilisation a été motivée par cet état de fait.

Parmi les 30 détenus s'y trouvant, une dizaine ont mené une grève de la faim, à la fin de mars, pour revendiquer leur libération immédiate, craignant que leurs conditions de détention ne les exposent à la COVID-19. L'organisme Solidarité sans frontières a tenu une conférence de presse pour exposer publiquement leur situation, en plus de mener une campagne de financement pour pouvoir répondre à des besoins urgents. Au moment d'écrire ces lignes, les grévistes ont été libérés mais des personnes restent détenues. La pandémie actuelle révèle cet enjeu méconnu du grand public et le caractère inacceptable de la détention de personnes n'ayant commis aucun crime.

Les effets de la pandémie sur les personnes sans statut ne sont évidemment pas limités aux murs de tels centres. En raison du confinement, beaucoup de personnes (surtout des femmes) se sont retrouvées sans travail, certaines sans être admissibles à l'assurance-emploi, à la sécurité du revenu ou aux programmes d'aide d'urgence mis en place par les gouvernements. Avoir recours aux banques alimentaires devient alors, pour plusieurs, une nécessité urgente. Bien que la carte d'identité et de résidence de la Ville de Montréal, émise par Médecins du monde aux personnes sans statut ou itinérantes, permette à ces dernières de s'inscrire aux organismes en sécurité alimentaire financés par la Ville, il est fréquent qu'une preuve d'adresse ou de revenu soit exigée, ce que tous ne peuvent fournir. Heureusement, des bénévoles (dont certains sont tout autant inadmissibles aux programmes d'aide) assurent la distribution de denrées alimentaires, en plus d'offrir un soutien linguistique. La Maisonnée, par exemple, un organisme d'aide aux personnes immigrantes, se charge de livrer des denrées à des membres de la section femmes de l'Association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement.

La spécificité sanitaire de la crise impose aussi de se pencher sur la question de l'accès au système de santé, inégal selon le niveau de marginalisation des personnes. Pour celles sans statut, la possibilité de tomber malade est toujours une importante source d'angoisse puisque l'accès aux services de santé gratuits leur est refusé. En temps de pandémie, ce sentiment se trouve donc exacerbé. À Montréal, la clinique Médecins du monde vient partiellement atténuer cette situation. À raison de deux jours par semaine, des médecins bénévoles y reçoivent des patients sans statut migratoire. Il est à préciser que, malgré la crise sanitaire, seuls ceux qui étaient déjà suivis avant la pandémie y sont acceptés. Cette clinique ne pouvant évidemment pas fournir toute la gamme d'examens et de traitements

Distribution de repas à Montréal-Nord.
Photo : Éric Demers

offerts dans les hôpitaux, certains cas doivent inévitablement être redirigés vers un hôpital. Ces personnes se retrouvent alors dans l'obligation d'assumer les coûts colossaux des consultations, des frais d'hospitalisation et des médicaments prescrits – un stress psychologique et financier immense. En ce qui concerne le dépistage de la COVID-19, celui-ci est gratuit pour le moment, mais la gratuité des traitements, par contre, n'est pas garantie dans tous les hôpitaux, et ce malgré les directives du ministère de la Santé.

Ces initiatives et d'autres montrent l'importance de la solidarité en temps de crise et devant la précarité et la prolifération de situations où des personnes ne se trouvent ni totalement incluses dans l'espace de la citoyenneté et du droit, ni totalement exclues. Nous sommes collectivement en dette envers les personnes et les groupes qui les soutiennent activement et avec courage. Ils font émerger dans nos débats publics des questions de grande portée. La prégnance des situations ainsi exposées nous ramène au sens premier de la démocratie : une institution collective du débat conflictuel, mais dont les conditions ne sont jamais données d'en haut. Surtout, ces initiatives de solidarité nous montrent à quel point la citoyenneté, dans sa manifestation pratique et spontanée, n'appartient en droit à personne puisqu'elle n'est que le fruit d'une volonté collective et d'une participation créatrice.

Écran de fumée

À la fin d'avril, les travaux du complexe de liquéfaction de gaz naturel LNG Canada et de l'oléoduc Trans Mountain se poursuivaient malgré la crise actuelle. La baisse considérable des prix du pétrole et du gaz ne semble pas représenter un obstacle suffisant pour freiner les travaux, et ce, même si plusieurs raffineries canadiennes ont dû réduire leur production en raison des surplus accumulés et de l'offre excessive. Alors que la crise liée à la COVID-19 frappe les plus vulnérables à l'échelle planétaire, cette industrie s'en sert comme écran de fumée pour faire avancer ses projets et réclamer financements publics et assouplissements règlementaires. Heureusement, des mobilisations à son encontre vont aussi bon train.

Les « priorités » de l'OMC

En pleine pandémie, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) poursuit des négociations sur des sujets bien moins pressants et sans que tous les pays concernés puissent y participer. Quatre cents organismes dans 163 pays ont ainsi rappelé à ses membres que la « seule priorité pour les négociateurs commerciaux à l'heure actuelle devrait être de supprimer tous les obstacles, y compris les règles de propriété intellectuelle, dans les accords existants qui empêchent un accès rapide et abordable aux fournitures médicales, telles que les médicaments, les appareils, les diagnostics et les vaccins vitaux, et la capacité des gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à cette crise ». On peut lire cette lettre ouverte sur le site Web d'ATTAC-Québec : <quebec.attac.org>.